

# Le vignoble

Quelle était la nature des biens que Prétorie, dès le commencement, avait acquis à Bruley pour en gratifier l'évêché de Toul et pour contribuer ainsi à la prospérité de la religion et des oeuvres pieuses? \*

\* Abbé DEMANGE, ouvrage cité, p. 272 sq.

Apparemment, sous ce mot vague "Brueriacum", il est permis d'entendre non pas une chétive maison, une ferme (la charte eût employé les expressions "mansum", "curtem" ou quelque autre dénomination analogue), mais un domaine rural important. On se fait une idée assez nette d'un domaine gallo-franc en réfléchissant que presque partout, ces antiques subdivisions du sol ont été conservées dans les limites des bans ou des paroisses: le finage de la commune rurale actuelle coïncide souvent avec le domaine primitif. N'oublions pas, qu'avec les siècles, le domaine rural se modifie. Sous Charlemagne et ses successeurs, à côté du manse seigneurial ou dominical, les manses serviles se sont établis: la situation, favorable pour tous, a pour conséquence un vif essor de l'agriculture et un accroissement de population. En ce qui concerne Bruley, il ressort de l'étude attentive des documents échappés à la destruction, que, dès le IXème siècle, beaucoup de vignes étaient cultivées sur les pentes de sa colline. Elles l'étaient, quelques-unes pour le compte de l'évêché et du chapitre de Toul, d'autres pour l'abbaye de Saint-Evre, d'autres pour tel ou tel chanoine, pour les seigneurs, enfin pour les propriétaires libres.

Frotaire, l'un de nos plus grands évêques (813-846), et qui avait vu Charlemagne dans sa gloire, eut à accomplir dans son vaste diocèse une oeuvre de restauration. Parfaitement zélé pour la gloire de Dieu et de l'Eglise, estimé de la cour et de l'épiscopat, aimé des fidèles, Frotaire unissait à la science et à la piété une certaine largeur de vues. Pressé par sa tendresse envers son clergé, il sollicita de Louis le Débonnaire, par l'intermédiaire de Hilduin, grand aumônier de l'empereur, comme nous dirions aujourd'hui, la restitution de plusieurs biens usurpés sur la cathédrale. La justice se faisait attendre, et le chapitre souffrait. L'évêque, impatient de la soulager, lui donne, entre autres, "un grand nombre de vignes situées sur le ban de Bruley".

C'était vers l'an 816. Ce qui appartenait à l'évêché passa dès lors au chapitre, lequel, remarque le P. Benoit, en jouit encore à présent (1707).

Plus tard, en 836, Frotaire voulut rétablir dans l'abbaye de Saint-Evre la régularité monastique, et afin que le manque de ressources matérielles ne parût pas un obstacle, il confirma aux religieux leurs biens, notamment les vignes qu'ils possédaient à Bruley. En étaient-ils les propriétaires depuis l'établissement même de la communauté, c'est-à-dire

depuis le VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècles ? Ne le sont-ils devenus que plus tard ? Ce détail importe peu. Toujours est-il que, suivant la teneur de ces deux chartes remarquables, Bruley, dès les premiers carolingiens, cultivait un vignoble assez étendu et avantageux.

(...) Ainsi les biens du chapitre à Bruley furent successivement reconnus, sur écrit authentique, en 878 par Charles le Gros, en 894 par le roi Arnoul, en 922 par Charles le Simple, en 1051 et en 1056 par le pape Léon IX, en 1561 par l'empereur Ferdinand, ... Ceux de l'abbaye de Saint-Evre, en 870 par Charles le Chauve, en 884 par Charles le Gros, en 936 par l'évêque Gauzelin, en 948 et en 965 par l'empereur Othon Ier, en 1033 par l'empereur Conrad le Salique, en 1218 par l'empereur Frédéric II, ...

Toutes ces chartes s'en réfèrent à celles de Frotaire et de Charles le Chauve. Les secrétaires qui les ont rédigées avaient sous les yeux le diplôme ancien, et ne changeaient guère que ce qui était relatif aux préoccupations politiques du temps ou à des propriétés nouvelles. Peu à peu, en effet, le domaine s'agrandissait. Pour le chapitre, par exemple, c'étaient d'abord deux vignes; c'étaient ensuite plusieurs autres vignes, au fur et à mesure acquises et léguées par les chanoines; puis celles en grand nombre que nous avons vu données par Frotaire; puis d'autres encore, et, en plus, la dîme seigneuriale pour le vin. Il n'entre pas dans notre dessein d'énumérer ici, même sur un point qui nous intéresserait de près, les richesses d'un chapitre qui en est venu jusqu'à compter soixante chanoines et cent clercs ou la dîme seigneuriale pour le vin. (...) Pour l'abbaye de Saint-Evre, notons deux particularités: la première, c'est que les vignes possédées à Bruley par le couvent, viennent partout en tête de l'inventaire de l'abbaye, immédiatement après le faubourg et les propriétés adjacentes; la seconde, c'est que deux de ces terrains portent, et cela encore dans toutes les chartes, un nom propre, apparemment celui des donateurs: "Plantarium Edenulfi et Leutmundi". Du temps de l'évêque Frotaire, un primicier de la cathédrale, dont la signature vient tout de suite après celle du prélat, s'appelle Leutmundus. Est-ce le bienfaiteur de l'abbaye? Edenulfus était-il également un haut dignitaire du clergé? Nous ne pouvons le dire. En tout cas, il existe encore à Bruley deux cantons de vignes qui, de temps immémorial, sont inscrits et désignés sous le nom de "plante et grande plante". Nos vignerons du XIX<sup>e</sup> siècle \* ne seront-ils pas flattés d'apprendre que les vignes, cultivées par eux avec tant d'amour, remontent à une pareille antiquité?

\* et même aujourd'hui!

Il ne paraîtra point puéril de s'attacher à quelques ceps de vigne plantés il y a plus de mille ans, et d'en poursuivre l'histoire à travers les siècles. Outre que nous sommes protégés par l'autorité d'empereurs, d'évêques et de papes, lesquels ont daigné descendre à ces minuties, nous sommes trop heureux encore de trouver ces vieilles chartes sur notre chemin. Car elles seules nous laissent soupçonner ce que pouvait être Bruley pendant le moyen-âge.

Quelques dates signalent, avec plus de précisions, la présence de la vigne dans le Toulois et en particulier à Bruley:

-en 1197, au temps de Philippe Auguste, "donation en aumône, par l'évêque de Toul, Eudes de Vaudémont, à l'église Saint-Èvre, des dîmes d'une vigne à Bruley et d'une vigne à Lucey,..., à charge de célébration d'une messe anniversaire pour lui et son frère".

-en 1309, au temps de Philippe le Bel et des Templiers, requête de la Maison-Dieu tendant au recouvrement d'un cens annuel à percevoir sur trois vignes sises à Bruley.

-le 10 juillet 1354, ascensement perpétuel d'une vigne située à Bruley.

\* \* \*

-Le 15 février 1570, vente par Blaise Lebrun, seigneur et Ide de Moncel sa femme, à Jeanne, femme de François Eulry, vigneron à Lucey, de vignes sises à Bruley.

Une vue d'ensemble des plantations de vignes dans le Toulois et en Xaintois au XVI<sup>e</sup> siècle, est donnée par la carte publiée dans la remarquable étude du professeur Cabourdin: "Terres et hommes en Lorraine".

*"La cité épiscopale de Toul drainait vers son marché, les vins des côtes de Meuse, produits allant d'Allamps à Lagny. Mais il y avait l'émiettement d'origine féodale et une invraisemblable imbrication de juridictions:*

*-l'évêché de Toul (Ecrouves)*

*-Les terres du puissant chapitre de la cathédrale de Toul (Lagny, Lucey)*

*-le duché de Lorraine (Gondreville)*

*-le duché de Bar (Pagny)*

*-le royaume de France (Bruley).*

*Avant la révolution de 1789, les circonstances ont permis l'affermissement et l'assise foncière pour les établissements ecclésiastiques entre 1480 et 1550. Exemple: Florentin Grillot, à la fois chanoine de la cathédrale et de Saint-Gengoult, rédige un testament en 1590 par lequel il légua 93% à ses proches -clercs et parents laïcs- dont une donation entre vifs pour les biens sis à Lagny, Lucey et Bruley".*

Il existe encore sur le ban de Bruley, le lieu-dit "Jardin Grillot" (section ZD, 34 à 40).

\* \* \*

Un extrait des registres du greffe de la haute-justice de Bruley, du 23 avril 1728, circonscrit un peu mieux l'entreprise que représente la vigne, en rappelant aux habitants, serfs, manouvriers et propriétaires, le respect de la coutume à l'égard de la seigneurie dont les droits sont conformes aux Règles et établis sur une possession immémoriale de plusieurs siècles, ...la banalité du pressoir, plus rémunératrice, était l'objet de l'attention particulière du seigneur...

Chaque habitant doit, entr'autres choses trois corvées, scavoir: les laboureurs chacun trois journées de charrue, pour la culture des terres de la seigneurie, et chacun des autres habitants, trois journées, tant pour faucher et faner les prés, que pour cercler, fauciller et amasser les grains, vendanger les raisins et autres ouvrages lesquelles 3 journées devront être faites aux jours commandés et journées pleines comme les ouvriers de la saison, sans pouvoir y envoyer des enfants ni autres personnes peu propres au travail... Doivent en outre les dits habitants une rente de 184 charges de vin, faisant 46 muids à raison de 4 charges le muid, mesure de Toul...

Les pressoirs banaux de Bruley, avec les maisons, et auxquels pressoirs, toutes les vendanges du dit ban et finage de Bruley doivent être pressurées, à charge de 1/11<sup>o</sup> pour les pressurages... et les étrangers, qui veulent racheter la banalité, sont obligés d'en obtenir le congé du seigneur et de lui payer 4 sols par chaque cuvelée de raisin, avant le transport, à peine d'amende et de confiscation des dits raisins...

... quant à la rente en vin, le rôle n'en est point ordinairement fourni assez tôt.

... Pour ce qui est des vendanges, quelques habitants ont vendangé sans permission, ces années dernières en même temps et même avant la seigneurie, surtout pour la vendange des raisins blancs, au-dessus du grand chemin de Lucey et de Pagney, laquelle ne se fait d'ordinaire qu'environ un mois après celle des noirs.

... Un procès-verbal des officiers et principaux habitants du 6 octobre 1727,... et donne lieu au vol et à la rapine, fourrageant la vigne du voisin et des autres, sous prétexte de prendre quelques tendelins de raisin sur le sien pour le vendre au marché...

La banalité des pressoirs n'est pas mieux observée. Plusieurs enlèvent leurs raisins sans congé et sans avoir acquitté les droits, par la faute des Bangardes\* qui les laissent sortir, ayant reçu leurs droits et peut-être ceux de la seigneurie, dont ils ne rendent aucun compte, non plus de ce qui concerne les habitants de Lucey, ce qui tend à anéantir ces droits de la seigneurie et est contraire à la justice, aussi bien qu'à la police et au bon ordre.

\* Les gardes champêtres, les gardes du ban.

Enfin, lors du pressurage à ces pressoirs, il y a ordinairement un désordre extrême, du dégât, des injures et souvent des coups, chacun voulant pressurer le premier... au lieu d'agir de concert entre eux... "ou du moins de prendre jour et heure de celui qui est chargé de la conduite des pressoirs,... comme cela se pratique à Toul et ailleurs ce qui ferait que le pressurage se feroit sans perte et sans bruit ni confusion, y ayant 3 pressoirs dans la même grange, 2 fort gros et un troisième plus petit qui vont jour et nuit lors de la presse".



La rue de la République, encombrée de futaille, annonçant la vendange prochaine, animée par l'appariteur "L'ALLARD", 1916?



Scène de vendange à "La Bassine", octobre 1929: Madame MOREL, Marguerite MOREL, Stéphane LAROPPE, Augustin MANET, vidant le tendelin, Anne-Marie MANET et Madeleine SEGALT.



*Druley. - La Vendange - Fabrication du vin gris.*

Vendange, cylindrage, pressurage, mise en tonneaux, devant la maison Petitgand vers 1910: main d'oeuvre nombreuse.



Les pionniers de la coopérative viticole, 1910. De gauche à droite: Augustin MANET; François MANET, Hubert DEMANGE, un Champenois, Modeste SEGALT, Léon GIROT, Marcel LAROPPE.

# La propriété

Le ban de Bruley appartenait en grande partie au seigneur et à diverses institutions religieuses.

La vente des Biens Nationaux, entre 1791 et 1796, avait fait naître le grand espoir de devenir propriétaire ou encore, pour beaucoup, d'augmenter leur patrimoine. Seulement l'argent faisait défaut, il fallait payer comptant. Pour acquérir un lopin de vigne, il fallait aussi acheter en commun les parcelles plus ou moins importantes et partager celles-ci en autant de parts que d'acheteurs...

Le 7 septembre 1791: 15 hommées de vignes blanches ayant appartenu au chapitre de la cathédrale achetées par VIGNERON François et MANET Claude l'aîné.

12 hommées de vigne, à la Chevillotte, ayant appartenu à la chapelle Saint-Martin, cathédrale de Toul, achetées par CLAUDE Jean-Baptiste et VAURICHE François.

Le 9 septembre 1791: 4 hommées de vigne, Au chêne, ayant appartenu à l'abbé de Riéval, achetées par AUBRY Dominique, POINSOT François, AUBRY Nicolas, HUTIN Joseph et GOUJOT Sébastien.

Mais les plus grosses pièces étaient achetées par des négociants étrangers au village:

Le 7 septembre 1791: 29 hommées de vignes dont 15 de vignes blanches, ayant appartenu au chapitre de la cathédrale, achetées par BARDIN Maurice, négociant à Commercy.

Le 9 septembre 1791: 14 jours 4 hommées de terre ayant appartenu à l'abbaye de Riéval, achetées par PERROT François, marchand de meubles à Toul.

## Tableau des surfaces cultivées en vignes à Bruley.

1788. 92 ha. (Arch. 7M86)	1854. 134 ha.
1822. 122 ha. (Riston)	1888. 140 ha. (Arch. 7M88)
1829. 125 ha. (Arch. 7M86)	1889. 195 ha. (Riston)
1836. 122 ha.	1910. 173 ha. (Riston)
1843. 121 ha. (Riston)	1979. 22 ha. (Chambre d'Agr.)

C'est au cours des années 1888-1890 que le vignoble du Tulois était le plus étendu.

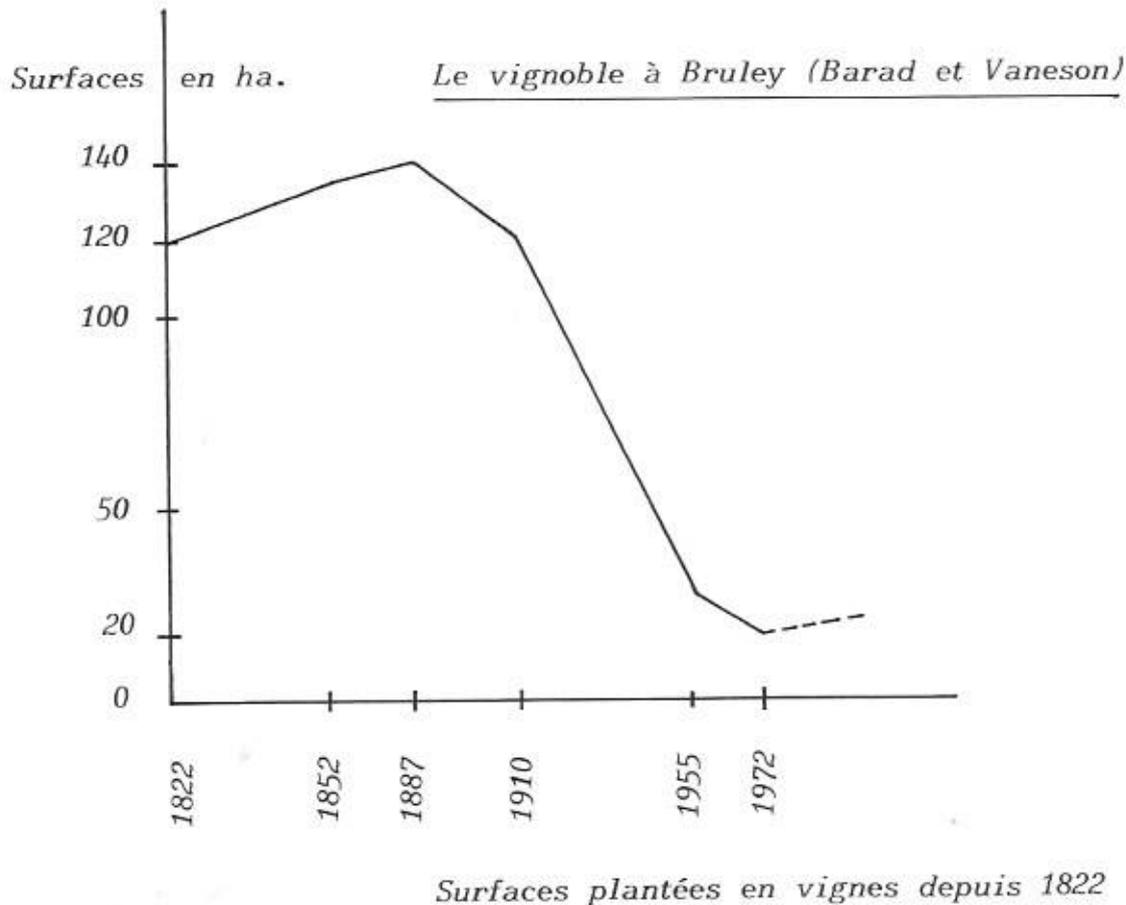
## Recensement de 1888 des surfaces cultivées en vignes par arrondissement.

Briey: 171 ha.45	Toul: 5698 ha.50
Lunéville: 2635 ha.05	Nancy: 7063 ha.
Total Meurthe-et-Moselle: 15568 ha.	

Exemples de surfaces de propriétés, vers les années 1820-1830,  
Extrait de la matrice cadastrale, relevé par M. Paul SEGAULT

<u>TYPES DE PROPRIETAIRES</u>	Propriété ha. a.ca.	En vignes ha. a.ca.	nb.	ares moy.
<u>Gros propriétaire, cultivateur:</u>				
ANDREA Jean-Baptiste	29.66.70.	03.87.80.	52	7.45
MANET Claude, l'aîné	21.18.09.	03.86.65.	84	4.60
<u>Rentier:</u>				
LELIEVRE Etienne	13.86.73.	4.72.92.	71	6.66
<u>Petit vigneron, manoeuvre:</u>				
AUBRY Dominique	00.68.27	00.57.84.	16	3.61
RICHARD Joseph	01.28.30.	00.85.74.	24	3.57
<u>Vigneron aisé:</u>				
MANET Jean, dit Fanfan	01.83.13.	01.15.94.	27	6.60
<u>Maréchal-ferrant:</u>				
BOUSSARD Nicolas	01.62.64.	00.24.71.	10	2.47
<u>Charron:</u>				
DEVILLE Nicolas	00.59.30.	00.23.13.	8	2.89
<u>Tonnelier avec un "bon bien" :</u>				
JACQUOT Jean	03.08.71.	01.43.58.	20	7.17
<u>Cordonnier:</u>				
MERLIN Claude	02.78.03.	01.18.93.	19	6.25

En 1830, le ban de Bruley avait 45 parcelles de vignes de plus de 20 ares...





Vers 1920, vendange dans la zone du "Clos Saint-Luc". Le nouveau clocher n'est pas encore construit, aucun arbre dans les vignes.



Vendange et déchargement des cuvelles vers 1905, beaucoup de curieux.

*Bzuley*  
*Section E du Village*  
 Commencé le 2 Septembre 1817  
 par L. Loirie  
 Inspecteur du Cadastre  
 du No. 1<sup>er</sup> au No. 1100 et Demie

